

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1993

14 septembre 2007

SOMMAIRE

Agharti S.A.	95618	Everclean International SA	95664
Allied Data Sys S.A.	95633	Holdex ITC S.A.	95619
A.S. Watson Investments S.à r.l.	95620	HPH Investments 1 S.à r.l.	95628
Aviation Leasing Holdings S.à r.l.	95645	HSH Global Aircraft I S.à r.l.	95645
Azimmo S.A.	95663	Imagine Re 2007 (Luxembourg)	95663
Bacano Clausen S.A.	95662	Immobilière La Belle Etoile II S.A.	95659
BBEIF Luxembourg Holdings Sàrl	95625	Immobilière Les Remparts S.A.	95660
B.B. Finco	95619	Immobilière Matheysberg S.A.	95660
Betsah S.à r.l. & Cie	95658	Immobilière TROHEROU S.A.	95620
Bio Keimling S.à r.l.	95633	Imprimerie de Rodange S.à r.l.	95660
Camping International S.A.	95645	Imprimerie Exe S.A.	95663
Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding	95625	Im Werth S.A.	95661
Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding	95641	Intrawest Holdings S.à r.l.	95664
Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding	95641	Invas S.A.	95641
CEREP UK Three S.à r.l.	95634	JR International S.à r.l.	95644
Clearwater Sàrl	95633	JR International S.à r.l.	95644
Closed Systems Technology Holding	95626	KPMG Experts Comptables	95625
Closed Systems Technology Holding	95626	Leesch Frères S.A.	95661
Demaire S.C.l.	95633	Little Rock International S.A.	95639
Digest S.A.	95659	Mereso	95639
Ech 2 Finco S. à r.l.	95639	Preventest Luxembourg S.A.	95661
Ech 2 S.à r.l.	95640	Rock Ridge RE 2	95662
Ech Finco S.à r.l.	95640	Rock Ridge RE 8	95662
Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l.	95657	Rolly Real Estate S.A.	95627
Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l.	95664	Seal Investments S.A.	95657
Ech Luxembourg 1 S.A.	95640	Seal Investments S.A.	95658
Ech Luxembourg 2 S.A.	95658	Seal Investments S.A.	95658
ECH S.A.	95626	SWL S.à r.l.	95625
Euro Bikers	95663	Tractebel Cash Management Services ...	95618
		Valtoria S.A.	95632
		Wintergames Holdings S.à r.l.	95664

Agharti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.136.

—
EXTRAIT

Avec effet au 29 juin 2007, Monsieur Enrico Coluzzi a démissionné de son poste d'administrateur de la société AGHARTI S.A.

Les administrateurs de la société AGHARTI S.A. ont décidé par résolutions circulaires adoptées le 29 juin 2007 prises en conformité avec l'article 6 des statuts d'AGHARTI S.A. de mettre fin au mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Enrico Coluzzi avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGHARTI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094303/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Tractebel Cash Management Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.978.

—
Modification du Conseil d'administration - Pouvoirs

Modification du Conseil d'administration: Démissions / Nominations:

L'assemblée générale ordinaire de SUEZ-TRACTEBEL s.a. en sa séance du 24 avril 2007 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Buffet en date du 2 janvier 2007;
- nommé définitivement Monsieur Alain Chaigneau, demeurant rue Beaujon, 20 à F-75008 Paris (France), appelé provisoirement en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 16 février 2007 pour achever le mandat de mandat de Monsieur P. Buffet.
- décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jean Gandois, démissionnaire avec effet au 31 mai 2006.

Pouvoirs:

La société anonyme de droit belge SUEZ-TRACTEBEL a décidé le 19 juillet 2007 d'arrêter les nouveaux pouvoirs comme suit:

M. Jan Brackenier, en qualité de gérant de la succursale, chargé de ses affaires courantes et de sa représentation dans ce cadre, a le pouvoir:

1. agissant conjointement avec MM. Hakim Benkatbach ou Thierry van den Hove, d'engager la succursale à concurrence de maximum 80.000,- EUR par opération.

2. de conférer en ce qui concerne cette succursale les pouvoirs spéciaux déterminés suivants:

a) Matières financières

Les opérations de gestion de la trésorerie et les ordres de paiement adressés à des organismes financiers ainsi que les ordres d'ouverture/clôture de compte, domiciliations et approuvés de compte, à concurrence de maximum 150.000.000,- EUR par opération, sont signés conjointement par:

1^{ère} signature

Mme Florence Poncelet

M. Pietro Busa

2^e signature

MM. Jan Brackenier

Thierry van den Hove

Hakim Benkatbach

Les personnes citées en 2^e signature sont habilitées à signer conjointement et peuvent subdéléguer leur pouvoir à Mme Florence Poncelet et M. Pietro Busa.

b) Ressources humaines

b1. Les contrats et les avenants aux contrats d'emploi, les actes de licenciement du personnel, l'octroi de toute rémunération, hors cadre contractuel, à verser sous quelque forme que ce soit et les autres documents engageant la société envers le personnel sont signés par: le gérant, M. Jan Brackenier, agissant conjointement avec M. Paul-Emile Timmermans.

b2. Les autres documents concernant la gestion des ressources humaines sont signés par: le gérant, M. Jan Brackenier, agissant conjointement avec MM. Hakim Benkatbach ou Thierry van den Hove.

c) Matières juridiques et fiscales

Les documents concernant la gestion des affaires juridiques adressés aux administrations, avocats, notaires et officiers ministériels ainsi que les documents concernant la gestion des affaires fiscales sont signés par: le gérant, M. Jan Brackenier, agissant conjointement avec MM. Pierre-J. Hilaire ou Guido Vanhove.

Le gérant, M. Jan Brackenier, peut subdéléguer le pouvoir qui lui est conféré par le présent alinéa.

Le présent règlement relatif aux pouvoirs annule et remplace tout règlement antérieur.

Y. de Gaulle / J.-P. Hansen

Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2007094500/4983/52.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02394. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

B.B. Finco, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.069.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 10 juillet 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 avril 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Federico Brambilla, employé privé, demeurant à Via Giuseppe Piermarini, 60, I-21052 Busto Arsizio, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sarl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007094305/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Holdex ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 105.070.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094675/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2007, réf. DSO-CG00299. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070105923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Immobilière TROHEROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 106.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094669/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00153. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070105927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

ASW INVESTMENTS 1 S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at having its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

ASW INVESTMENTS 2 S.à r.l. a company incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at having its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

ASW INVESTMENTS 3 S.à r.l. a company incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at having its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

The three parties hereby represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between the present and the following partners there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of A.S. WATSON INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros) represented by 5,000 (five thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

Payment - Contributions

The capital has been subscribed and paid as follows:

	Shares	EUR
1.- ASW INVESTMENTS 1 S.à r.l.	4,000	100,000.-
2.- ASW INVESTMENTS 2 S.à r.l.	500	12,500.-
3.- ASW INVESTMENTS 3 S.à r.l.	500	12,500.-

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros) is as now at the disposal of the company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand eight hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a.- Susan Chow Woo Mo Fong, Manager, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,
- b.- Frank John Sixt, Manager, residing at Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28, Barker Road, The Peak, Hong Kong,
- c.- Richard Chan Waichi, Manager, residing at 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Limpertsberg Luxembourg,
- d.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Manager, residing at Apt. D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AW, United Kingdom,
- e.- Robin Sng Cheng Khoong, Manager, residing at Blk. 5000D, #12-14, Marine Parade Road, 449287 Singapore.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

ASW INVESTMENTS 1 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

ASW INVESTMENTS 2 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

ASW INVESTMENTS 3 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

Toutes trois représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de A.S. WATSON INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille) divisé en 5.000 (cinq mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Libération - Apports

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts	EUR
1.- ASW INVESTMENTS 1 S.à r.l.	4.000	100.000,-
2.- ASW INVESTMENTS 2 S.à r.l.	500	12.500,-
3.- ASW INVESTMENTS 3 S.à r.l.	500	12.500,-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Susan Chow Woo Mo Fong, Gérant, résidant au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,

b.- Frank John Sixt, Gérant, résidant au Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28, Barker Road, The Peak, Hong Kong,

c.- Richard Chan Waichi, Gérant, résidant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Limpertsberg Luxembourg,

d.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Gérant, résidant au Apt. D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AW, United Kingdom,

e.- Robin Sng Cheng Khoong, Gérant, résidant au Blk. 5000D, #12-14, Marine Parade Road, 449287 Singapore.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13741. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096213/211/240.

(070108125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**SWL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPMG Experts Comptables).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 85.782.

—
Constituée sous la forme d'une société civile particulière par acte sous seing privé en date du 1^{er} novembre 1969, acte publié au mémorial C n ° 15 du 28 janvier 1970, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n ° 651 du 5 juillet 2005. La société a été transformée en société à responsabilité limitée par-devant le même notaire, en date du 8 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n ° 746 du 16 mai 2002. La société a changé de dénomination de KPMG EXPERTS COMPTABLES en SWL en date du 12 janvier 2005.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour SWL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007095215/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01659. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

BBEIF Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 129.159.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 18 juin 2007 que le siège social de la Société est transféré au 4, rue Alphonse Weicker, L-2771 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095217/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 20.052.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mai 2007:

- Que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011
- Madame Marie Paul Van Waelem, demeurant professionnellement à rue du Fort Rheinsheim 7, L-2419 Luxembourg
- MAINFORD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Samuel Lewis avenue, Hong Kong Bank B, Panama
- Monsieur Philippe Schöller, domicile à 458, avenue Molière, B-1060 Bruxelles
- Qu'est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011

- EWA REVISION S.A., avec siège social a avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck (anciennement S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095189/1031/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Closed Systems Technology Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.996.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095190/800971/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 août 2007, réf. DSO-CH00094. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070106885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Closed Systems Technology Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.996.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095192/800971/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 août 2007, réf. DSO-CH00095. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070106887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

ECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.467.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH S.A. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095193/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Rolly Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.177.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Judicaël MOUNGUENGY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ROLLY REAL ESTATE S.A. (la Société), avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 115.177 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 février 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 52.884,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 11 juillet 2007, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR € 150.000,- (cent cinquante mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000,- (dix million d'Euros), représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 février 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions, de même catégorie ou de catégories différentes à déterminer par le conseil, avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3) Que dans sa réunion du 11 juillet 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 200.000,- (Deux cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR € 150.000,- (cent cinquante mille Euros) à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille Euros)

par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un ancien actionnaire de la société, savoir la société RETTIG INVESTMENTS S.A. plus amplement renseigné sur le bulletin de souscription, lequel a souscrit à toutes les 20.000 actions nouvelles, et les a libérées moyennant une contribution en espèces de EUR 200.000,- (Deux cent mille Euros),

l'autre actionnaire de la société, à savoir Massimo Longoni, ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 200.000,- (Deux cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 350.000,- (Trois cent cinquante mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR € 350.000,- (Trois cent cinquante mille Euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

95628

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mounguenguy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19960. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007096341/208/71.

(070108082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HPH Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.427.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

POTELLA LIMITED a company incorporated under the British Virgin Islands laws, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

Articles of incorporation

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of HPH INVESTMENTS 1 S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

Payment - Contributions

POTELLA LIMITED, sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a.- Susan Chow Woo Mo Fong, Manager, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,
- b.- Frank John Sixt, Manager, residing at Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28, Barker Road, The Peak, Hong Kong,
- c.- Richard Chan Waichi, Manager, residing at 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Limpertsberg Luxembourg,
- d.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Manager, residing at Apt. D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AW, United Kingdom,
- e.- Robin Sng Cheng Khoong, Manager, residing at Blk. 5000D, #12-14, Marine Parade Road, 449287 Singapore.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

POTELLA LIMITED société constituée sous le droit des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de HPH INVESTMENTS 1 S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquies tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquies tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques

se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Libération - Apports

POTELLA LIMITED, seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Susan Chow Woo Mo Fong, Gérant, résidant au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,

b.- Frank John Sixt, Gérant, résidant au Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28, Barker Road, The Peak, Hong Kong,

c.- Richard Chan Waichi, Gérant, résidant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Limpertsberg Luxembourg,

d.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Gérant, résidant au Apt. D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AW, United Kingdom,

e.- Robin Sng Cheng Khoong, Gérant, résidant au Blk. 5000D, #12-14, Marine Parade Road, 449287 Singapore.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13747. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096273/211/239.

(070107931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Valtoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.397.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095268/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Bio Keimling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 2, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 98.285.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007095263/213/11.

(070101770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

A.D.S. S.A., Allied Data Sys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095264/220/12.

(070101635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Clearwater Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.553.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 août 2007.

Pour CLEARWATER s.à r.l.

p.o. J. Reuter

Référence de publication: 2007095323/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11938. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Demaire S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg E 717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007095535/209/12.

(070104735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

CEREP UK Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.425.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III UK S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and not published yet in the Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed in full by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP UK THREE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), represented by five hundred (500) units of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP III UK S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand three hundred euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

(1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2008.

(2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP III S.à r.l., pre-named.

(3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

(4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres

et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP UK THREE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP III UK S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 10.000,- livres sterling (GBP 10.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2008.
- (2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
CEREP III S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16627. — Reçu 148,07 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096262/211/264.

(070107925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Mereso, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095538/220/12.

(070105094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Little Rock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 88.246.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2007

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré du 16, avenue de la porte neuve L-2227 Luxembourg au 2, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095201/4181/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Ech 2 Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.228.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH 2 FINCO S.à.r.l. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH 2 FINCO S.à.r.l.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095182/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Ech Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.045.

—
Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH LUXEMBOURG 1 S.A. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH LUXEMBOURG 1 S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095183/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.617.

—
Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH FINCO S.à.r.l. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH FINCO S.à.r.l.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095185/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.959.

—
Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH 2 S.à.r.l. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH 2 S.à.r.l.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095187/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.052.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095262/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04004. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095261/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04005. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Invas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways.

R.C.S. Luxembourg B 130.474.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

ont comparu:

1) Monsieur Bernard Rodick, agent d'assurances, né à Thionville (France), le 21 septembre 1960, demeurant à L-7793 Bissen, 19, rue Stoffel;

2) Monsieur Jean-François Jacobe, enquêteur, né à Lunéville (France), le 21 septembre 1960, demeurant à L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre. eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVAS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle aura aussi comme objet la réalisation d'enquêtes privées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par soixante-deux (62) actions de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mil huit.

Souscription et libération

Les soixante-deux (62) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Bernard Rodick, préqualifié, trente et une actions,	31
2) par Monsieur Jean-François Jacobe, préqualifié, trente et une actions,	31
Total: soixante-deux actions,	<u>62</u>

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bernard Rodick, agent d'assurances, né à Thionville (France), le 21 septembre 1960, demeurant à L-7793 Bissen, 19, rue Stoffel;

b) Monsieur Jean-François Jacobe, enquêteur, né à Lunéville (France), le 21 septembre 1960, demeurant à L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Tramways;

c) Monsieur Philippe Hoge, comptable, né à Waremmes (Belgique), le 9 août 1961, demeurant à B-4347 Fexhe le haut clocher, 408, Chaussée Verte.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société en commandite simple S.B. & PARTNERS, S.e.c.s, avec siège social à L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro 120.677.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: B. Rodick, J.-F. Jacobe, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19725. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007096455/222/152.

(070108198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

JR International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 53.869.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007095227/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11796. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

JR International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 53.869.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007095228/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11799. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: Larochette, Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMPING INTERNATIONAL S.A.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007095230/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11454. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aviation Leasing Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Shareholders») of AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars), having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.642, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 30 April 2007, and whose articles of incorporation have been published on 28 June 2007 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1293, page 62029 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company (the «Articles»).

The meeting is presided by Mr Laurent Massinon, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing professionally in Belvaux.

The meetings elects as scrutineer Mr Guillaume de Robillard, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list that the 1,000 (one thousand) ordinary shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the name of the Company from AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l. into HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. and subsequently to amend article 1 of the Articles in order to reflect the change of name of the Company, so that article 1 of the Articles shall be read as follows:

« **Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

2) To change the object clause of the Company.

To amend article 3, article 9.2, article 15.2, article 21.8, article 23.3 and article 24.3 of the Articles so as to reflect the above-mentioned change of object of the Company, so that article 3, article 9.2, article 15.2, article 21.8, article 23.3 and article 24.3 shall be read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is (a) to hold shares (i) in special purpose companies incorporated in Luxembourg (the «OpCos») or other jurisdictions (the «SPCs») which shall act as owners of aircraft and / or as lessees and as lessors for aircraft operating leases, or (ii) in subsidiaries holding shares in the OpCos and the SPCs (the «Sub-Holdings»), and together with the OpCos, the SPCs and the Company, the «Company's Group») and (b) to provide (i) shareholder loans or render assistance to the OpCos, the SPCs and/or the Sub-Holdings or (ii) loans to the OpCos and SPCs held by any Sub-Holding and enter into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, enter into the following service agreements (the «Service Agreements»):

(i) an investment advisory agreement (the «Investment and Technical Advisory Agreement») with AMENTUM CAPITAL LIMITED (the «Investment Advisor») which will provide, inter alia, investment recommendations and acquisition advisory services and lease management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned by the OpCos or SPCs;

(ii) a service agreement (the «Administration Agreement») with HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (the «Administrator») which will provide (a) certain domiciliation, corporate, administration and investor related services to HoldCo (including, without limitation, the preparation of investor reports, accounting services and calculation agent services), (b) under separate domiciliation and corporate service agreements, similar services to each of the OpCos held by the Company, and (c) under separate service agreements, administration services to some of the SPCs.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of the following funding agreements (the «Funding Agreements»):

(i) Class A profit contingent right agreements (the «Class A PCR») by way of a private placement to be described in a private placement memorandum (the «PPM») in an amount of up to USD 250,000,000;

(ii) Class B profit contingent right agreements (the «Class B PCR») in an amount of up to USD 1,000,000; and

(iii) a working capital facility agreement (the «Working Capital Facility Agreement») between the Company and HSH NORDBANK AG, Hamburg und Kiel («HSH») in an amount of up to USD 20,000,000.

3.4 The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the Company's Group (hereafter referred to as the «Connected Companies») or any other company, provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.6 The Company shall ensure that, at the time when incurring any debt obligation, at the level of the Company's Group a debt-equity-ratio of 85 to 15 shall not be exceeded, calculated on basis of (i) the consolidated debt of the Company's Group (excluding for the purpose of this calculation any outstanding amounts under the Working Capital Facility Agreement, the paid-in aggregate nominal amount of each Class A PCR and of Class B PCR and deeply subordinated loans and shareholder loans to the OpCos, SPCs and Sub-Holdings) and (ii) the consolidated equity of the Company's Group (including for the purpose of this calculation the paid-in aggregate nominal amount of each Class A PCR and of Class B PCR), in each case based on the figures on the date of calculation of the debt-equity-ratio. This debt-equity-ratio shall not apply prior to the entering into Class A PCR in an aggregate amount of less than USD 100,000,000 (the «Initial Closing Event»).

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

«9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided according to the Law, these Articles, or the internal regulations within the meaning of Article 9.1,

- (i) decide on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor;

(ii) decide, if the consent of the Company as shareholder in an OpCo, SPC or Sub-Holding is required by the articles of the respective OpCo, SPC or Sub-Holding on such consent;

(iii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(iv) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders;

(v) decide on waiving the investment criteria or target asset criteria set out in the Investment and Technical Advisory Agreement; and

(vi) consult with the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding if requested by the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding on any matters relating to any OpCo / SPC / Sub-Holding and recommend thereon.»

«15.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided according to the Law, these Articles, or the internal regulations within the meaning of Article 15.1,

- (i) decide on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor;

(ii) decide, if the consent of the Company as shareholder in an OpCo, SPC or Sub-Holding is required by the articles of the respective OpCo / SPC or Sub-Holding, on such consent;

(iii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(iv) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders;

(v) decide on waiving the investment criteria or target asset criteria set out in the Investment and Technical Advisory Agreement; and

(vi) consult with the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding if requested by the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding on any matters relating to any OpCo / SPC / Sub-Holding and recommend thereon.»

«21.8 Subject to Article 20., until the Initial Closing Event a Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding Euro 20,000;
- (vii) the decision on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor;

(viii) the decision on the consent of the Company as shareholder in an OpCo, SPC or Sub-Holding, if such consent is required by the articles of the respective OpCo, SPC or Sub-Holding;

(ix) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(x) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(xi) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000;

(xii) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000 in an individual case;

(xiii) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000;

(xiv) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(xv) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(xvi) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and

(xvii) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.»

«23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 23.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company and the OpCos / SPCs / Sub-Holdings that may exist.»

«24.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if all OpCos, all SPCs and all Sub-Holdings have been sold, disposed of or liquidated.»

3) Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company from AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l. into HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. and to amend article 1 of the Articles in order to reflect the change of name of the Company, so that article 1 of the Articles shall be read as follows:

« **Art. 1. Form - Corporate name.** There exists a private limited liability company under the name HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»«»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the object clause of the Company and to amend subsequently article 3, article 9.2, article 15.2, article 21.8, article 23.3 and article 24.3 of the Articles so as to reflect the above mentioned change of object of the Company, so that article 3, article 9.2, article 15.2, article 21.8, article 23.3 and article 24.3 of the Articles shall be read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is (a) to hold shares (i) in special purpose companies incorporated in Luxembourg (the «OpCos») or other jurisdictions (the «SPCs») which shall act as owners of aircraft and / or as lessees and as lessors for aircraft operating leases, or (ii) in subsidiaries holding shares in the OpCos and the SPCs (the «Sub-Holdings»), and together with the OpCos, the SPCs and the Company, the «Company's Group») and (b) to provide (i) shareholder loans or render assistance to the OpCos, the SPCs and/or the Sub-Holdings or (ii) loans to the OpCos and SPCs held by any Sub-Holding and enter into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, enter into the following service agreements (the «Service Agreements»):

(i) an investment advisory agreement (the «Investment and Technical Advisory Agreement») with AMENTUM CAPITAL LIMITED (the «Investment Advisor») which will provide, inter alia, investment recommendations and acquisition advisory services and lease management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned by the OpCos or SPCs;

(ii) a service agreement (the «Administration Agreement») with HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (the «Administrator») which will provide (a) certain domiciliation, corporate, administration and investor related services to HoldCo (including, without limitation, the preparation of investor reports, accounting

services and calculation agent services), (b) under separate domiciliation and corporate service agreements, similar services to each of the OpCos, and (c) under separate service agreements, administration services to some of the SPCs.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of the following funding agreements (the «Funding Agreements»):

(i) Class A profit contingent right agreements (the «Class A PCRs») by way of a private placement to be described in a private placement memorandum (the «PPM») in an amount of up to USD 250,000,000;

(ii) Class B profit contingent right agreements (the «Class B PCRs») in an amount of up to USD 1,000,000; and

(iii) a working capital facility agreement (the «Working Capital Facility Agreement») between the Company and HSH NORDBANK AG, Hamburg und Kiel («HSH») in an amount of up to USD 20,000,000.

3.4 The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the Company's Group (hereafter referred to as the «Connected Companies») or any other company, provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.6 The Company shall ensure that, at the time when incurring any debt obligation, at the level of the Company's Group a debt-equity-ratio of 85 to 15 shall not be exceeded, calculated on basis of (i) the consolidated debt of the Company's Group (excluding for the purpose of this calculation any outstanding amounts under the Working Capital Facility Agreement, the paid-in aggregate nominal amount of each Class A PCRs and of Class B PCRs and deeply subordinated loans and shareholder loans to the OpCos, SPCs and Sub-Holdings) and (ii) the consolidated equity of the Company's Group (including for the purpose of this calculation the paid-in aggregate nominal amount of each Class A PCRs and of Class B PCRs), in each case based on the figures on the date of calculation of the debt-equity-ratio. This debt-equity-ratio shall not apply prior to the entering into Class A PCRs in an aggregate amount of less than USD 100,000,000 (the «Initial Closing Event»).

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

«9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided according to the Law, these Articles, or the internal regulations within the meaning of Article 9.1,

(i) decide on any

- investment proposal;

- disposal proposal;

- lease proposal;

- funding proposal; and

- any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor;

(ii) decide, if the consent of the Company as shareholder in an OpCo, SPC or Sub-Holding is required by the articles of the respective OpCo, SPC or Sub-Holding on such consent;

(iii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(iv) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders;

(v) decide on waiving the investment criteria or target asset criteria set out in the Investment and Technical Advisory Agreement; and

(vi) consult with the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding if requested by the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding on any matters relating to any OpCo / SPC / Sub-Holding and recommend thereon.»

«15.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided according to the Law, these Articles, or the internal regulations within the meaning of Article 15.1,

- (i) decide on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor;

(ii) decide, if the consent of the Company as shareholder in an OpCo, SPC or Sub-Holding is required by the articles of the respective OpCo / SPC or Sub-Holding, on such consent;

(iii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(iv) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders;

(v) decide on waiving the investment criteria or target asset criteria set out in the Investment and Technical Advisory Agreement; and

(vi) consult with the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding if requested by the board of managers of any OpCo / SPC / Sub-Holding on any matters relating to any OpCo / SPC / Sub-Holding and recommend thereon.»

«21.8 Subject to Article 20., until the Initial Closing Event a Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding Euro 20,000;
- (vii) the decision on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor;

(viii) the decision on the consent of the Company as shareholder in an OpCo, SPC or Sub-Holding, if such consent is required by the articles of the respective OpCo, SPC or Sub-Holding;

(ix) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(x) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(xi) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000;

(xii) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000 in an individual case;

(xiii) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000;

(xiv) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(xv) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(xvi) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and

(xvii) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.»

«23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 23.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company and the OpCos / SPCs / Sub-Holdings that may exist.»

«24.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if all OpCos, all SPCs and all Sub-Holdings have been sold, disposed of or liquidated.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les «Associés») de AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de USD 100.000 (cent mille dollars américains) ayant son siège social au 2, rue Heinrich Heine, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 30 avril 2007 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293, p. 62029.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Massinon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume de Robillard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président déclare que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les associés et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changer le nom de la Société de changer le nom de la Société de AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l. en HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. et modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter le changement de nom de la Société, de telle sorte que l'article 1^{er} des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme - Denomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

2) Changer l'objet de la Société.

Modifier l'article 3, l'article 9.2, l'article 15.2, l'article 21.8, l'article 23.3 et l'article 24.3 des Statuts de manière à refléter le changement d'objet de la Société, de telle sorte que les articles 3, 9.2, 15.2, 21.8, 23.3 et 24.3 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (a) de détenir des actions (i) d'entités constituées au Grand Duché de Luxembourg (les «OpCos») ou dans d'autres Etats (les «SPCs») agissant comme propriétaires d'avion et comme preneur et/ou bailleur dans le cadre d'opérations de prêt d'avion, ou (ii) d'entités détenant des actions des OpCos et des SPCs (ci-après les «Sous-Holdings») et, avec les OpCos, les SPCs et la Société, le «Groupe de la Société»), et (b) de consentir (i) des prêts ou de fournir une assistance aux OpCos et SPCs et de conclure d'autres transactions connexes, ou (ii) des prêts aux OpCos et SPCs détenues par une Sous-Holding, et de conclure d'autres transactions connexes.

3.2 La Société conclura notamment les contrats de prestations de services (les «Contrats de Services») suivants:

(i) un contrat de prestation de conseils en investissements (le «Contrat de Conseil en Investissements») avec AMEN-TUM CAPITAL LIMITED (le «Conseiller en Investissements»), qui fournira, entre autres, des recommandations d'investissements et conseils d'acquisition, et des services de gestion de bail et services techniques en rapport avec les avions détenus ou devant être détenus par les OpCos et les SPCs.

(ii) un contrat de prestation de services (le «Contrat de Services Administratifs») avec HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (le «Prestataire») qui fournira (a) certains services de domiciliation, d'administration, et de gestion à la Société (incluant notamment la préparation de rapports aux investisseurs, des services de comptabilité et d'agent de calcul), (b) dans le cadre de contrats distincts de domiciliation et de services, des services similaires à chacune des OpCos, et (c) dans le cadre de contrats distincts de services, des services administratifs à certaines SPCs.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, des contrats de financement suivants (les «Contrats de Financement»):

(i) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (profit contingent right) de Classe A (les «DBC de Classe A») par le biais d'un placement privé devant être décrit dans un memorandum de placement privé (le «PPP») pour un montant maximal de 250.000.000 d'US Dollars;

(ii) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) de Classe B (les «DBC de Classe B») pour un montant maximal de 1.000.000 d'US Dollars;

(iii) une convention d'octroi de ligne de crédit (le «Contrat de Crédit») entre la Société et HSH NORDBANK AG, Hambourg und Kiel («HSH») pour un montant maximal de 20.000.000 d'US Dollars.

3.4 La Société pourra apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au Groupe de la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), ou toute autre société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tous Gérants ou cadres de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société devra s'assurer qu'à l'occasion de chaque dette contractée, le ratio d dette-capital de 85 / 15 du Groupe de la Société n'est pas dépassé, ce ratio étant calculé sur la base (i) des dettes consolidées du Groupe de la Société (à l'exclusion pour ce calcul, de tous montants couverts par le Contrat de Crédit, du montant nominal global encaissé de chaque DBCs de Classe A et de chaque DBCs de Classe B et des prêts super-subordonnés et prêts d'actionnaires aux OpCos, SPCs et Sous-Holdings), et des (ii) fonds consolidés du Groupe de la Société (incluant pour ce calcul, le montant nominal global encaissé de chaque DBCs de Classe A et de chaque DBCs de Classe B), informations à chaque fois fondées sur les chiffres à la date de calcul du ratio d dette-capital. Le ratio d dette-capital ne devra pas s'appliquer avant l'entrée dans les DBCs de Classe A pour un montant total inférieur à 100.000.000 d'US Dollars (l'«Evènement de Clôture Initiale»).

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

«9.2. Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre en vertu de la Loi, des Statuts ou des dispositions au sens de l'Article 9.1,

(i) prendre une décision concernant toute:

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements;

(ii) prendre une décision, si l'accord de la Société en tant qu'actionnaire d'une OpCo, d'une SPC ou d'une Sous-Holding est requis par les statuts de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding, en qualité d'actionnaire de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding;

(iii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(iv) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(v) décider d'abandonner les critères d'investissements et critères des actifs cibles, définis dans le Contrat de Conseil en Investissements; et

(vi) entrer en consultation avec le conseil de gérance d'une OpCo / SPC / Sous-Holding si cela est requis par le conseil de gérance de ladite OpCo / SPC / Sous-Holding sur tout sujet relatif à ladite OpCo / SPC / Sous-Holding et lui fournir des recommandations à ce propos.»

«15.2. Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre en vertu de la Loi, des Statuts ou des dispositions au sens de l'Article 15.1,

(i) prendre une décision concernant toute:

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements;

(ii) prendre une décision, si l'accord de la Société en tant qu'actionnaire d'une OpCo, d'une SPC ou d'une Sous-Holding est requis par les statuts de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding, en qualité d'actionnaire de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding.

(iii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(iv) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(v) décider d'abandonner les critères d'investissements et critères des actifs cibles, définis dans le Contrat de Conseil en Investissements; et

(vi) entrer en consultation avec le conseil de gérance d'une OpCo / SPC / Sous-Holding si cela est requis par le conseil de gérance de ladite OpCo / SPC / Sous-Holding sur tout sujet relatif à ladite OpCo / SPC / Sous-Holding et lui fournir des recommandations à ce propos.»

«21.8. Sous réserve de l'Article 20., une résolution des Associés est requise, jusqu'à la survenance de l'Evènement de Clôture Initiale pour, entre autres,

- (i) le changement de forme juridique de la Société;
- (ii) le transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-duché de Luxembourg;
- (iii) une modification de l'objet de la Société;
- (iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;
- (v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;
- (vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs pour un montant supérieur à 20.000 Euros par opération;
- (vii) une décision concernant toute:

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements;

(viii) la décision, si l'accord de la Société en tant qu'actionnaire d'une OpCo, d'une SPC ou d'une Sous-Holding est requis par les statuts de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding, en qualité d'actionnaire de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding.

(ix) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(x) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(xi) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède 20.000 Euros;

(xii) la conclusion de tout autre contrat mettant pour chacun à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à 20.000 Euros;

(xiii) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à 20.000 Euros;

(xiv) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

(xv) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de contrats de bail;

(xvi) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et

(xvii) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de 20.000 Euros, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.»

«23.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 23.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société, aux OpCos / SPCs / Sous-Holdings.»

«24.3. Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si tous les OpCos, les SPCs et les Sous-Holdings ont été cédées ou liquidées.»

3) Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer le nom de la Société de AVIATION LEASING HOLDINGS S.à r.l. en HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. et décide, pour refléter le changement de nom de la Société, de modifier l'article 1^{er} des Statuts, lequel a désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet de la Société et de modifier en conséquence les articles 3, 9.2, 15.2, 21.8, 23.3 et 24.3 des Statuts de manière à refléter le changement d'objet de la Société, de telle sorte que les articles 3, 9.2, 15.2, 21.8, 23.3 et 24.3 des Statuts, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

« Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (a) de détenir des actions (i) d'entités constituées au Grand Duché de Luxembourg (les «OpCos») ou dans d'autres Etats (les «SPCs») agissant comme propriétaires d'avion et comme preneur et/ou bailleur dans le cadre d'opérations de prêt d'avion, ou (ii) d'entités détenant des actions des OpCos et des SPCs (ci-après les «Sous-Holdings») et, avec les OpCos, les SPCs et la Société, le «Groupe de la Société»), et (b) de consentir (i) des prêts ou de fournir une assistance aux OpCos et SPCs et de conclure d'autres transactions connexes, ou (ii) des prêts aux OpCos et SPCs détenues par une Sous-Holding, et de conclure d'autres transactions connexes.

3.2 La Société conclura notamment les contrats de prestations de services (les «Contrats de Services») suivants:

(i) un contrat de prestation de conseils en investissements (le «Contrat de Conseil en Investissements») avec AMEN-TUM CAPITAL LIMITED (le «Conseiller en Investissements»), qui fournira, entre autres, des recommandations d'investissements et conseils d'acquisition, et des services de gestion de bail et services techniques en rapport avec les avions détenus ou devant être détenus par les OpCos et les SPCs.

(ii) un contrat de prestation de services (le «Contrat de Services Administratifs») avec HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (le «Prestataire») qui fournira (a) certains services de domiciliation, d'administration, et de gestion à la Société (incluant notamment la préparation de rapports aux investisseurs, des services de comptabilité et d'agent de calcul), (b) dans le cadre de contrats distincts de domiciliation et de services, des services similaires à chacune des OpCos, et (c) dans le cadre de contrats distincts de services, des services administratifs à certaines SPCs.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, des contrats de financement suivants (les «Contrats de Financement»):

(i) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (profit contingent right) de Classe A (les «DBC de Classe A») par le biais d'un placement privé devant être décrit dans un memorandum de placement privé (le «PPP») pour un montant maximal de 250.000.000 d'US Dollars;

(ii) des contrats de droit(s) aux bénéfiques conditionnel(s) de Classe B (les «DBC de Classe B») pour un montant maximal de 1.000.000 d'US Dollars;

(iii) une convention d'octroi de ligne de crédit (le «Contrat de Crédit») entre la Société et HSH NORDBANK AG, Hambourg und Kiel («HSH») pour un montant maximal de 20.000.000 d'US Dollars.

3.4 La Société pourra apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au Groupe de la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), ou toute autre société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéfiques conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tous Gérants ou cadres de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société devra s'assurer qu'à l'occasion de chaque dette contractée, le ratio d dette-capital de 85 / 15 du Groupe de de la Société n'est pas dépassé, ce ratio étant calculé sur la base (i) des dettes consolidées du Groupe de la Société (à l'exclusion pour ce calcul, de tous montants couverts par le Contrat de Crédit, du montant nominal global encaissé de chaque DBCs de Classe A et de chaque DBCs de Classe B et des prêts super-subordonnés et prêts d'actionnaires aux OpCos, SPCs et Sous-Holdings), et des (ii) fonds consolidés du Groupe de la Société (incluant pour ce calcul, le montant nominal global encaissé de chaque DBCs de Classe A et de chaque DBCs de Classe B), informations à chaque fois fondées sur les chiffres à la date de calcul du ratio d dette-capital. Le ratio d dette-capital ne devra pas s'appliquer avant l'entrée dans les DBCs de Classe A pour un montant total inférieur à 100.000.000 d'US Dollars (l'«Evènement de Clôture Initiale»).

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

«9.2. Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre en vertu de la Loi, des Statuts ou des dispositions au sens de l'Article 9.1,

(i) prendre une décision concernant toute:

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements;

(ii) prendre une décision, si l'accord de la Société en tant qu'actionnaire d'une OpCo, d'une SPC ou d'une Sous-Holding est requis par les statuts de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding, en qualité d'actionnaire de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding;

(iii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(iv) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(v) décider d'abandonner les critères d'investissements et critères des actifs cibles, définis dans le Contrat de Conseil en Investissements; et

(vi) entrer en consultation avec le conseil de gérance d'une OpCo / SPC / Sous-Holding si cela est requis par le conseil de gérance de ladite OpCo / SPC / Sous-Holding sur tout sujet relatif à ladite OpCo / SPC / Sous-Holding et lui fournir des recommandations à ce propos.»

«15.2. Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre en vertu de la Loi, des Statuts ou des dispositions au sens de l'Article 15.1,

(i) prendre une décision concernant toute:

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements;

(ii) prendre une décision, si l'accord de la Société en tant qu'actionnaire d'une OpCo, d'une SPC ou d'une Sous-Holding est requis par les statuts de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding, en qualité d'actionnaire de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding.

(iii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(iv) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(v) décider d'abandonner les critères d'investissements et critères des actifs cibles, définis dans le Contrat de Conseil en Investissements; et

(vi) entrer en consultation avec le conseil de gérance d'une OpCo / SPC / Sous-Holding si cela est requis par le conseil de gérance de ladite OpCo / SPC / Sous-Holding sur tout sujet relatif à ladite OpCo / SPC / Sous-Holding et lui fournir des recommandations à ce propos.»

«21.8. Sous réserve de l'Article 20., une résolution des Associés est requise, jusqu'à la survenance de l'Evènement de Clôture Initiale pour, entre autres,

(i) le changement de forme juridique de la Société;

(ii) le transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-duché de Luxembourg;

(iii) une modification de l'objet de la Société;

(iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;

(v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;

(vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs pour un montant supérieur à 20.000 Euros par opération;

(vii) une décision concernant toute:

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseiller en Investissements;

(viii) la décision, si l'accord de la Société en tant qu'actionnaire d'une OpCo, d'une SPC ou d'une Sous-Holding est requis par les statuts de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding, en qualité d'actionnaire de ladite OpCo, SPC ou Sous-Holding.

(ix) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(x) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(xi) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède 20.000 Euros;

(xii) la conclusion de tout autre contrat mettant pour chacun à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à 20.000 Euros;

(xiii) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à 20.000 Euros;

(xiv) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

(xv) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de contrats de bail;

(xvi) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et

(xvii) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de 20.000 Euros, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.»

«23.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 23.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra

proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société, aux OpCos / SPCs / Sous-Holdings.»

«24.3. Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si tous les OpCos, les SPCs et les Sous-Holdings ont été cédées ou liquidées.»

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. Massinon, N. Weyrich, G. de Robillard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8869. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096445/239/665.

(070108085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Seal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 98.019.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095178/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.114.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH LUX 2 (CAMPO, MUNICH) S.à.r.l. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH LUX 2 (CAMPO, MUNICH) S.à.r.l.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095180/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Ech Luxembourg 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.963.

—
Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de
ECH LUXEMBOURG 2 S.A. a été transféré de
- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à
- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- avec effet du 30 juillet 2007
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH LUXEMBOURG 2 S.A.
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
A. Trappendreher / M. Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095181/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Seal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 98.019.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095184/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Seal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 98.019.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095186/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Betsah S.à r.l. & Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 14.649.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007

Sont nommés comme membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Paul Leesch, Degersheim/Suisse, Commerçant en retraite,
- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé,

- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employé privé,
- Madame Danièle Leesch, Tuntange, Employé privé,
- Monsieur Robert Reckinger, Schoenfels, diplômé HEC Paris,
- Maître Jean Hoss, Luxembourg, Avocat,

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

Pour le conseil de surveillance

M. Leesch

Référence de publication: 2007095113/539/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08321. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Immobilière La Belle Etoile II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.863.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administrateur.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007095102/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Digest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.653.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 9 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Administrateur,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice.

Est nommé Administrateur-délégué:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Chalet Saint-Hubert, L-8387 Koerich, Employé privé,

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur

Référence de publication: 2007095116/539/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Imprimerie de Rodange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 32, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 27.191.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094847/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01048. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Immobilière Les Remparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.865.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administrateur.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007095107/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Immobilière Matheysberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.864.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administrateur.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007095104/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Im Werth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.902.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administrateur.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007095109/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Leesch Frères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 35.557.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 9 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur,
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur

Référence de publication: 2007095115/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Preventest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 102.711.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007095092/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10189. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Bacano Clausen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 78.147.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 juin 2007

Conseil d'Administration:

Suite au décès de Monsieur Manuel Augusto Dos Santos, les deux administrateurs de la société BACANO CLAUSEN S.A. ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Madame Rita Gregorio Alfredo née le 29 juin 1985 à Sétubal (Portugal), demeurant 50, rue de Gruenewald L-1646 Senningerberg aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée générale Statutaire.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007095085/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique de la Société prise en date du 5 juillet 2007

En date du 5 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 22, Grand-rue L-1660 Luxembourg, avec effet au 4 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

ROCK RIDGE RE 2

Signature

Référence de publication: 2007094715/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique de la Société prise en date du 5 juillet 2007

En date du 5 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 22, Grand-rue L-1660 Luxembourg, avec effet au 4 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

ROCK RIDGE RE 8

Signature

Référence de publication: 2007094716/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Imagine Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007094719/231/14.

(070105311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Euro Bikers, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 25, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 127.193.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 27 juillet 2007, que le siège social de la société est transféré du 21, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz au 25, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz.

Wiltz, le 4 août 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2007094692/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2007, réf. DSO-CH00055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070105952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Azimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 102.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094678/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2007, réf. DSO-CH00059. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070105920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Imprimerie Exe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 101.640.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094683/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2007, réf. DSO-CH00057. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070105907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Everclean International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 68.

R.C.S. Luxembourg B 109.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094687/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2007, réf. DSO-CH00056. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070105900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Intrawest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wintergames Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46302 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007094722/211/12.

(070105983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.311.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de

ECH LUX 2 (HAINER WEG, FRANKFURT) S.à.r.l. a été transféré de

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à

- 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour ECH LUX 2 (HAINER WEG, FRANKFURT) S.à.r.l.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007095177/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.